

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 6 juillet 2012

### Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2012-7-2-18

### Service consulté

## AVENANT N 1 AU CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N 3 DU TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

Résumé : Il est proposé d'adopter un avenant n° 1 au Contrat Thématique Tourisme (CTT) n°3 du Territoire de vie du Sundgau destiné à prolonger d'un an la durée du Contrat et à intégrer les modifications techniques et financières des actions inscrites au Contrat.

Lors de la Commission Permanente du 8 juillet 2011, le Département du Haut-Rhin a validé la mise en place d'un troisième et dernier Contrat Thématique Tourisme sur le Territoire de Vie du Sundgau afin d'accompagner sa structuration et son développement.

Conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012, il prévoit un soutien financier départemental de 56 957,41 € (équivalent à 40 % du montant de l'assiette de dépense éligible).

Les deux signataires sont, en sus du Département, le Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) et l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau (OTIS).

Les actions retenues, leurs montants et subventions prévisionnelles, étaient les suivants :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant de l'action	Subvention prévisionnelle
SMS	réalisation de l'audit de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau	25 000 € TTC	10 000 €
SMS	achat de la charte graphique	8 585 € TTC	3 434 €
OTIS	réalisation d'un plan de communication	39 000 € TTC	15 600 €
SMS	création de circuits thématiques investissement :	38 808,53 HT	15 523,41 €
	fonctionnement :	15 000 € TTC	6 000 €
OTIS	tourisme de pêche investissement :	7 000 € TTC	2 800 €
	fonctionnement :	9 000 € TTC	3 600 €

Suite aux premières réalisations et à l'évolution des projets, présentés au cours de réunions techniques en février et mai 2012, et à la demande des maîtres d'ouvrages, il apparaît nécessaire de conclure un avenant n°1 au Contrat Thématique Tourisme n° 3 afin d'approuver les modifications proposées par les partenaires.

En premier lieu, la durée du Contrat Thématique Tourisme n° 3 est prolongée d'un an, pour la réalisation des actions.

En second lieu, au vu des changements apportés aux actions et notamment au regard de leurs plans de financements modifiés, il convient de modifier les actions et subventions arrêtées par la Commission Permanente du 8 juillet 2011.

Les principales modifications sont reprises ci-dessous et dans les fiches actions de l'avenant, joint en annexe.

<b>Fiche action n°1 :</b> <b>Réalisation de l'audit de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau</b>
--

La réalisation en cours de l'audit a été attribuée pour un montant de 20 000 € soit 5 000 € de moins que la somme prévue initialement.

Il dès lors proposé de réduire la subvention départementale allouée au projet en proportion (la subvention régionale baisse également).

En outre, la réalisation de cet audit s'avère plus longue que prévue, l'action se terminera courant 2012 au lieu de fin 2011.

Il est donc proposé de réajuster la subvention départementale et de prolonger le délai de réalisation de l'action à fin 2012.

<b>Fiche action n°2 :</b> <b>Achat de la charte graphique</b>
--

L'achat de la charte graphique s'est bien réalisé pour la somme convenue de 8 585 €, toutefois il apparaît nécessaire d'assurer la diffusion la plus large possible de cette charte afin qu'elle ait un réel impact sur le paysage touristique sundgavien.

Aussi sa diffusion à l'ensemble des acteurs touristiques et institutionnels (communes, professionnels...) est proposée par le Syndicat Mixte pour le Sundgau (150 exemplaires document papier et CD-ROM).

Le surcoût qui en découle est estimé à 5 000 €. Le montant total de l'action n°2 serait donc porté à 13 585 €, dont 5 434 € de participation départementale.

Une telle diffusion va également avoir pour effet de reporter la fin du délai d'exécution de l'action, initialement fixé à fin 2011, jusqu'à fin 2012.

Il est proposé de prendre en compte, en complément de l'achat de la charte graphique, cette diffusion pour un montant total de 5 000 €, dont 2 000 € de participation départementale, et d'accepter la prolongation du délai d'exécution de l'action à fin 2012.

**Fiche action n°3 :**  
**Réalisation d'un plan de communication**

Les modifications suivantes sont proposées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau :

- achat d'un fonds de carte moins cher que le format guide initialement prévu,
- évolution dans les traductions (ajout de l'anglais, modification du nombre d'exemplaires traduits...) et rajout de la mise à jour et de la traduction du site internet,
- réalisation de la carte de circuits pédestres, initialement prévue pour 2012, au printemps 2013,
- réédition du guide et de la carte du Sundgau à vélo qui permettra d'insérer un nouveau circuit sur la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau qui vient d'adhérer à l'OTIS.

Ces modifications ont une incidence sur la participation départementale et celle des partenaires (Fonds Leader et Région Alsace).

La dépense de fonctionnement initialement prévue de 39 000 € TTC passerait à 53 533,25 € TTC.

La part départementale de la subvention prévisionnelle initialement prévue à 15 600 € serait portée à 20 050,41 €.

Compte tenu des nouveaux documents réalisés, une prolongation de l'action jusqu'à fin 2013 au lieu de fin 2012, est souhaitée.

Il vous est proposé d'accepter les modifications apportées à cette action, d'augmenter le montant de la participation départementale et de prolonger le délai d'exécution de l'action jusqu'à fin 2013.

**Fiche action n°4 :**  
**Création de circuits thématiques**

Ici un changement de maître d'ouvrage est proposé par nos partenaires, l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau prendrait la maîtrise d'ouvrage du projet en lieu et place du Syndicat Mixte du Sundgau.

L'Office ne récupérant pas la TVA, les montants seraient désormais en TTC, ce qui aura un impact sur les subventions portant sur la partie investissement.

Compte tenu de l'avancement différent des projets composant cette action, il est proposé de scinder la présente action en deux fiches actions distinctes, comme suit:

- Fiche action 4-1 : Création de circuits thématiques regroupant la route des moulins et le circuit des étangs ;
- Fiche action 4-2 : Valorisation du tourisme de mémoire.

Une demande de prolongation de la durée d'exécution de ces actions jusqu'à fin 2013 au lieu de fin 2012 est également présentée.

Enfin, la dépense prévisionnelle totale des ces deux fiches actions serait portée de 61 415 € à 58 718,01 €, pour une participation départementale initialement prévue de 21 523,41 €, ramenée à 17 863 €.

En effet, les montants des projets affinés ainsi que la participation envisagée du partenaire régional à la fiche action « Tourisme de mémoire » ajoutés à l'augmentation probable de la

participation du programme Leader sur ce même thème, conduisent à de tels ajustements financiers.

Il vous est donc proposé de valider le changement de maîtrise d'ouvrage (du SMS à l'OTIS), le principe de scission des circuits thématiques en deux fiches actions distinctes, la diminution de la participation départementale sur ces deux fiches actions ainsi que la prolongation des délais d'exécution jusqu'à fin 2013.

<b>Fiche action n°4-1 : Création de circuits thématiques</b>
--

Ici les itinéraires ciblés sont la route des moulins et le sentier des étangs, l'évaluation financière de ces circuits est de 21 225 € avec une participation départementale prévisionnelle de 8 490 €.

La réalisation de cette action est prévue courant 2013.

Il vous est proposé de valider cette fiche action et l'engagement financier prévisionnel départemental.

<b>Fiche action n°4-2 : Valorisation du tourisme de mémoire</b>
---

Il s'agit de compléter le réseau des itinéraires sundgauviens sur une thématique importante en relation avec nos partenaires Suisses (km0).

Cette action verrait la participation financière de la Région Alsace et du programme Leader.

Le montant total de cette action est évalué à 37 492,96 € avec une subvention départementale prévisionnelle de 9 373 €.

La réalisation de cette action sera achevée au deuxième semestre 2013.

Il vous est proposé de valider cette fiche action et l'engagement financier prévisionnel départemental.

<b>Fiche action n°5 : Tourisme de pêche</b>
---

Cette action, en cours de réalisation, sera terminée au premier semestre 2013 (initialement prévu fin 2012) avec un montant total porté à 20 025 € TTC (dont 10 632 € d'investissements), au lieu de 16 000 € TTC initialement prévu, le cofinancement Leader sera également supérieur à celui annoncé.

Il est précisé que le Département ne prend pas en compte les frais de personnel, sa subvention est donc limitée aux dépenses éligibles (retrait des dépenses d'animation qui constituent des dépenses de personnel pour 6 000 €, de la base subventionnable).

Dès lors la participation du Département pourrait être la suivante : 40 % de 14 025 € soit 5 610 €, au lieu de 6 400 € initialement prévu.

Il vous est proposé de valider la diminution de participation départementale et de prolonger la durée d'exécution de cette action.

**Récapitulatif des incidences financières de l'avenant (montants et subventions prévisionnels) :**

Action	CTT n°3 initial		CTT n°3 après avenant	
	Montant initial	Subvention initiale	Montant après avenant	Subvention après avenant
<b>1</b>	25 000 €TTC	10 000 €	<b>20 000 €TTC</b>	<b>8 000 €</b>
<b>2</b>	8 585 €TTC	3 434 €	<b>13 585 €TTC</b>	<b>5 434 €</b>
<b>3</b>	39 000 €TTC	15 600 €	<b>53 533,25 €TTC</b>	<b>20 050,41 €</b>
<b>4</b> (2 actions distinctes suite avenant)	38 808,53 €HT 15 000 €TTC	15 523,41 € 6 000 €	Montant global pour les 2 actions <b>58 718,01 €TTC</b>	Montant global pour les 2 actions <b>17 863 €</b>
<b>5</b>	Fonct. : 9 000 €TTC	3 600 €	<b>3 395 € TTC</b>	<b>1 358 €</b>
	Inv. : 7 000 €TTC	2 800 €	<b>10 630 € TTC</b>	<b>4 252 €</b>
<b>Total</b>	<b>142 393,53 €</b> dont 38 808,53 €HT	<b>56 957,41 €</b>	<b>161 836,26 €TTC</b>	<b>56 957,41 €</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les nouvelles fiches actions modifiées, les nouveaux montants de participation départementale, la prolongation du Contrat Thématique Tourisme n° 3 sur le Territoire de Vie du Sundgau au 31 décembre 2013 ainsi que le changement de maître d'ouvrage, proposés par les maîtres d'ouvrages et tels que décrits ci-dessus et dans l'avenant n° 1 joint en annexe ;
- d'approuver l'avenant n° 1 au Contrat Thématique Tourisme n° 3 et de m'autoriser à le signer ;
- d'accepter les ajustements des subventions allouées par la Commission Permanente du 8 juillet 2011 pour la réalisation des actions présentées au Contrat Thématique Tourisme n° 3 correspondant à des actions qui ont, depuis, évolué et sont retranscrites dans l'avenant n° 1 au Contrat ;
- de préciser que les ajustements des subventions, et leur répartition définitive par section (fonctionnement et investissement) pour les actions « circuits thématiques », prévus dans l'avenant, seront proposés au vote en Décision Modificative n° 2 du budget départemental 2012.
- de rappeler que les crédits seront prélevés :
  - sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 20421 (actions portées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau)
  - sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 (actions portées par l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau) et nature 65735 (actions portées par le Syndicat Mixte pour le Sundgau).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

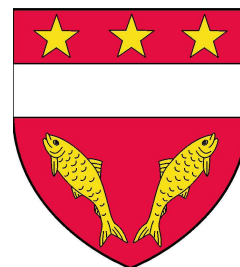
Conseil Général



**Haut-Rhin**



**OFFICE DE  
TOURISME  
DU SUNDGAU  
Sud Alsace**



**Syndicat Mixte  
pour le Sundgau**

**CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N° 3  
TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU**

**AVENANT N°1**

**1<sup>er</sup> janvier 2011 – 31 décembre 2013**



- VU** la délibération n° 02/05-08 du Conseil Général du Haut-Rhin en date des 13 et 14 décembre 2007 adoptant le principe de mise en place d'un Contrat thématique tourisme à titre expérimental dans le Sundgau,
- VU** les délibérations n° CG-2010-2-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 25 juin 2010 approuvant le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 adoptant la révision à mi-parcours de ce Contrat,
- VU** la délibération n° CP-2011-7-2-17 de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 8 juillet 2011, relative notamment à la mise en place sur le Territoire de Vie du Sundgau d'un Contrat Thématique Tourisme n° 3,
- VU** la délibération n° CP de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 6 juillet 2012, portant approbation de l'avenant n°1 au Contrat Thématique Tourisme°3,
- VU** le Contrat Thématique Tourisme°3 du Territoire de Vie du Sundgau en date du 30 août 2011,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100, avenue d'Alsace - B.P.20351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du 6 juillet 2012,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, sis Quartier Plessier Bât. 3, 39, avenue du 8<sup>ème</sup> Hussard à 68130 ALTKIRCH, représenté par son Président, M. René DANESI,

ci-après désigné « Le SMS »

L'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, sis Place Xavier Jourdain – 68130 ALTKIRCH, représenté par son Président, M. François COHENDET

ci-après désigné « L'OT du Sundgau »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Lors de la Séance Plénière des 14 et 15 décembre 2007, le Département a validé la mise en place d'un contrat thématique tourisme (CTT) expérimental sur le Territoire de Vie du Sundgau.

Dans ce cadre, un premier contrat a été mis en place sur la période du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009, puis un deuxième sur la période du 15 juillet 2009 au 31 décembre 2010.



Par ailleurs, il a été prévu, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, la mise en place d'un troisième et dernier contrat thématique tourisme. Une enveloppe de 60 000 € a été prévue à cet effet, avec un taux maximal de subvention du Département à hauteur de 40 %.

Au cours de l'exécution de ce troisième contrat, des modifications de projets, de maître d'ouvrage et de calendriers d'exécution sont apparues et nécessitent la conclusion d'un avenant, à la demande des maîtres d'ouvrages, au contrat thématique tourisme n°3 pour le Territoire du Sundgau.

La Commission Permanente du 6 juillet 2012 a autorisé la prolongation d'un an de la durée du contrat thématique tourisme initialement prévue du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012, le terme de ce contrat est désormais fixé au 31 décembre 2013.

En outre, elle a modifié les actions inscrites au lors de l'approbation du Contrat initial (contenus et montants), et a approuvé les modifications aux articles du contrat, énoncées ci-dessous.

**Article 1 : l'article 4 : « Actions soutenues » du contrat est modifié comme suit :**

L'expertise touristique a permis de définir un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur le territoire ; en concertation avec les acteurs locaux, le Département a souhaité prendre en compte les actions suivantes dans le cadre de ce contrat :

- Audit de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (SMS) ;
- Achat de la charte graphique (SMS) ;
- Création de circuits thématiques (SMS)
- Plan de communication (OT du Sundgau) ;
- Développement du tourisme de pêche (OT du Sundgau).

L'action portant sur la création de circuits thématiques, initialement portée par le Syndicat Mixte pour le Sundgau est transférée à l'Office de tourisme Intercommunautaire du Sundgau, nouveau maître d'ouvrage.

En outre cette action est scindée en deux actions distinctes :

- Création de circuits thématiques (OT du Sundgau) ;
- Valorisation du tourisme de mémoire (OT du Sundgau) ;

Le détail des actions soutenues, les plans de financement et calendriers modifiés suite au présent avenant n° 1, sont repris dans les fiches actions jointes qui annulent et remplacent celles du contrat thématique tourisme initial.

**Article 2 : l'article 5 : « Financement » du contrat est modifié comme suit :**

Les montants des participations départementales aux actions définies dans le CTT du Sundgau sont ajustés comme suit :

- **8 000 €** (au lieu de 10 000 € initialement prévus) en faveur du SMS pour la réalisation de l'audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à **20 000 €** (au lieu de 25 000 € initialement prévus);

- **5 434 €** (au lieu de 3 434 € initialement prévus) en faveur du SMS pour l'achat de la charte graphique, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à **13 585 €** (au lieu de 8 585 € initialement prévus);
- **20 050,41 €** (au lieu de 15 600 € initialement prévus) en faveur de l'OT du Sundgau pour la réalisation d'un plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à **53 533,25 €** (au lieu de 39 000 € initialement prévus);
- La fiche action « Création de circuits thématiques » voit le transfert de maître d'ouvrage du Syndicat Mixte pour le Sundgau à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau être accepté.

En outre, cette action, d'un montant global initial de 61 415 € sera ramenée à **58 718,01 € TTC**, avec une participation départementale, initialement de 21 523,41€, ramenée à **17 863 €**.

Elle se trouve scindée en deux fiches actions distinctes comme suit:

- **8 490 €** en faveur de l'**OT du Sundgau** pour la création de circuits thématiques, représentant 40 % du coût total de l'action s'élevant à **21 225 € TTC**, dont la répartition en fonctionnement et investissement sera précisée ultérieurement ;
- **9 373 €** en faveur de l'**OT du Sundgau** pour la valorisation du tourisme de mémoire, représentant 40 % du coût total de l'action s'élevant à **37 492,96 € TTC**, dont la répartition en fonctionnement et investissement sera précisée ultérieurement ;
- **5 610 €** (au lieu de 3 434 € initialement prévus) en faveur de l'OT du Sundgau pour des actions de développement du tourisme de pêche, représentant 40 % du coût total de l'action s'élevant à **20 025 € TTC** (au lieu de 3 434 € initialement prévus), se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
  - **4 252 €** en investissement, représentant 40 % du coût estimé à **10 630 € TTC** (*prise en compte du montant de l'assiette en TTC car l'OT du Sundgau ne récupère pas la TVA*) ;
  - **1 358 €** en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à **3 395 € TTC**.

**La subvention totale attribuée est inchangée et s'élève à 56 957,41 €.**

L'ajustement des montants de subventions initialement attribuées par la Commission Permanente du 8 juillet 2011, et leur répartition définitive par section (fonctionnement et investissement) pour les actions « circuits thématiques », prévus dans l'avenant, seront définitivement confirmés lors de la Décision modificative n° 2 du budget départemental de 2012.

### **Article 3 :**

Enfin, il est précisé que les autres clauses du contrat, non modifiées par le présent avenant, restent inchangées.

Fait en trois exemplaires  
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 1 au Contrat thématique tourisme n° 3  
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président du  
Conseil Général du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

Fait en trois exemplaires  
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 1 au Contrat thématique tourisme n° 3  
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau,

René DANESI

Fait en trois exemplaires  
à Colmar, le

**Signataire de l'avenant n° 1 au Contrat thématique tourisme n° 3  
sur le Territoire de Vie du Sundgau**

Le Président  
de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

François COHENDET

**Conseil Général**



**Haut-Rhin**

*L'Acteur de votre quotidien*

**CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME n°3**  
**2011 – 2013**

## CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

<b>ACTION n°1 :</b>	<b>AUDIT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 3</b> Conforter les acteurs et le système touristique local</p> <p><b>Objectif 8</b> Améliorer l'organisation du tourisme, la professionnalisation et l'animation / coordination des acteurs</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Afin d'optimiser l'activité touristique, économique et de loisirs, un Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010.</li> <li>▪ L'OT du Sundgau mène les actions générales suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil et information des touristes sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Sundgau en particulier aux trois points d'accueil d'Altkirch, de Ferrette et de Dannemarie ;</li> <li>• promotion touristique de ce territoire, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ;</li> <li>• coordination des divers partenaires locaux du développement touristique ;</li> <li>• élaboration des produits touristiques à l'échelle du territoire ;</li> <li>• commercialisation sur le territoire des prestations de services touristiques dans les conditions fixées par la loi ;</li> <li>• développement de toute réflexion et action contribuant au développement et à la mise en œuvre du tourisme sur le territoire.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<p>➔ En qualité de financeur principal de l'OTS, le Syndicat Mixte pour le Sundgau via le CIDD de la Région Alsace et le Contrat thématique tourisme du CG68, souhaite solliciter un prestataire extérieur afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'analyser l'organisation de l'OTS et de son pilotage</li> <li>• D'examiner l'aspect financier de l'OTS</li> <li>• De proposer une stratégie opérationnelle (interne au territoire et de promotion)</li> </ul> <p>Le rapport devra s'organiser selon le plan suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'OT</li> <li>2. ANALYSE DE L'ORGANISATION DE L'OT</li> <li>3. LE PILOTAGE DE L'OT ET DE SES ACTIONS</li> <li>4. ANALYSE FINANCIERE DE L'OT</li> <li>5. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS</li> <li>6. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES MEMBRES</li> <li>7. LES PRECONISATIONS</li> <li>8. PROPOSITION D'UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE</li> </ol>
<b>Budget prévisionnel / Financement:</b>	<p><b>20 000 € TTC / Part d'investissement : 0 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 8 000 €</li> <li>▪ Région Alsace : 8 000 €</li> <li>▪ SMS : 4 000 €</li> </ul>
<b>Calendrier :</b>	<b>fin de l'étude en 2012</b>

## CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

<b>ACTION n°2:</b>	<b>ACHAT CHARTE GRAPHIQUE</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU</b>
<b>Mise en œuvre opérationnelle :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 1 / Objectif 1</b>          Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p><b>Action 1</b>          Etude d'image</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ On constate encore un <b>manque d'harmonisation</b> des outils de communications ce qui nuit à la communication touristique générale. Il s'est avéré nécessaire de se doter d'outils de communications cohérents sur l'ensemble du territoire, en établissant une charte graphique de référence qui visera en particulier à harmoniser la politique d'éditions de l'Office de Tourisme, mais aussi des prestataires publics et privés.</li> <li>▪ La charte graphique devra définir des grands <b>principes d'application de l'identité graphique</b> de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, s'appuyant sur l'étude d'image réalisée en 2007 par la société PVD.</li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<p>→ <b>Création d'un Guide de présentation des grands principes d'application de l'identité graphique du Sundgau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des applications du logotype</li> <li>- Définition des principes pour l'édition</li> <li>- Définition des principes en volume et dimensions des supports de communication</li> <li>- Définition des principes de mise en page pour le web</li> <li>- Présentations des documents officiels et internes de l'OTS</li> </ul> <p>→ <b>Cession de droit du principe graphique et des illustrations de la communication du pays du Sundgau.</b></p> <p>→ <b>Diffusion à l'ensemble des acteurs touristiques et institutionnel.</b></p>
<b>Budget prévisionnel / Financement:</b>	<p><b>13 585 € TTC / Part d'investissement : 0 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 5 434 €</li> <li>▪ Leader : 3 434 €</li> <li>▪ SMS : 4 717 €</li> </ul>
<b>Calendrier :</b>	<b>Fin de l'action en 2012</b>



## CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

<b>ACTION n°3 :</b>	<b>PLAN DE COMMUNICATION</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Mise en œuvre opérationnelle :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 1 / Objectif 1</b> Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p><b>Action 2</b> Plan de communication</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les brochures touristiques représentent un <b>outil de communication indispensable à la promotion touristique</b> du territoire. Elles informent le touriste, ainsi que la population locale sur des possibilités d'hébergement, de restauration, de découverte du patrimoine, des activités de loisir, des évènements, etc.</li> <li>▪ <b>Editions réalisées</b> à l'échelle du Sundgau : Carte touristique (2010) Guide d'hébergement et de la restauration (2011/2012) Carte vélo (2010) Topoguide vélo – version française (2010)</li> <li>▪ <b>Editions programmées</b> pour 2011 : Réédition de la carte vélo Réédition du Topoguide vélo – version française Topoguide vélo – version allemande Carte <b>et topoguide</b> VTT (<i>M.O. CC du Canton de Hirsingue</i>)</li> <li>▪ Victimes de leur succès, certaines brochures seront épuisées d'ici 2012. Il s'avère opportun d'anticiper la rupture de stock et de prévoir leur réédition, avec des informations réactualisées.</li> <li>▪ Afin de permettre à l'OTS de promouvoir le Sundgau auprès de la clientèle étrangère, il serait judicieux de le doter d'une documentation touristique en <b>langues étrangères</b>, notamment allemand.</li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<p>➔ Mise à jour et édition d'une carte <b>touristique - version française</b> (10 000 ex.) - <b>version allemande</b> (3 000 ex.) - <b>version anglaise</b> (1 000 ex.)</p> <p>➔ Mise à jour et édition du <b>Guide de l'hébergement et de la restauration</b> 2012/2013 (5000 ex.)</p> <p>➔ <b>Réactualisation et traduction du site Internet</b></p> <p>➔ Edition d'une <b>Carte de circuits de randonnées pédestres</b> (8 000 ex. courant 2013)</p>
	<p><b>53 533,25 € TTC / Part d'investissement : 0 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 20 050,41 €</li> <li>▪ Leader : 11 027,73 €</li> <li>▪ OTIS : 22 455,12 €</li> </ul>
<b>Calendrier :</b>	<b>Fin de l'action Décembre 2013</b>

<b>CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013</b>	
<b>ACTION n°4-1-</b>	<b>CRÉATION DE CIRCUITS THÉMATIQUES</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Mise en œuvre opérationnelle :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 2</b> Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles.</p> <p><b>Objectif 4</b> Développer le tourisme d'itinérance sur le territoire</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réussite du tourisme en espace rural réside en grande partie dans sa capacité à développer des <b>courts séjours</b> de découverte.</li> <li>▪ Le tourisme d'itinérance prend appui sur le <b>patrimoine existant</b>, tout en intégrant les <b>spécificités</b> de l'histoire, la tradition ou l'économie locale.</li> <li>▪ Depuis l'expertise touristique, plusieurs projets d'itinérance ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : les circuits « Sundgau, Paradis du vélo », l'itinéraire pédestre transfrontalier « Via Jura Regio », les circuits VTT comprenant 2 bike parcs, le circuit des Trois Châteaux (<i>M.O. CC du Jura Alsacien</i>). Pour rappel, autres routes font partie de ce dispositif depuis long temps : les Routes de la Carpe frite et les Lieux mythiques du Rhin Supérieur.</li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<p>➔ <b>compléter le réseau</b> existant par des itinéraires sur des thématiques ciblées, à savoir : la route des moulins et les sentiers des étangs.</p> <p>➔ <b>Etablir des itinéraires et/ou valoriser des itinéraires existants</b> en concertation avec les différents partenaires publics et privés (des gestionnaires de sites à visiter, des hébergeurs, des restaurateurs, des lieux de vente de produits du terroir).</p> <p>➔ Aménager et valoriser les itinéraires par une <b>signalétique</b></p> <p>➔ Concevoir un <b>plan de communication</b> comprenant les dépliants informatifs présentant les itinéraires (en F, D, A) et disponibles chez les différents prestataires.</p> <p>➔ Mettre en marché des <b>produits groupes</b>.</p>
<b>Budget prévisionnel / Financement:</b>	<p><b>21 225 € TTC/</b> Part d'investissement : à définir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 8 490 €</li> <li>▪ Leader : 4 669,51 €</li> <li>▪ OTIS : 8 065,54 €</li> </ul> <p>Si OTIS maître d'ouvrage, tous les montants seront exprimés en TTC pour la part CG et en HT pour Leader</p>
<b>Calendrier :</b>	2013

<b>CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013</b>	
<b>ACTION n°4-2</b>	<b>VALORISATION DU TOURISME DE MEMOIRE</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Mise en œuvre opérationnelle :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 2</b> Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles.</p> <p><b>Objectif 4</b> Développer le tourisme d'itinérance sur le territoire</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réussite du tourisme en espace rural réside en grande partie dans sa capacité à développer des <b>courts séjours</b> de découverte.</li> <li>▪ Le tourisme d'itinérance prend appui sur le <b>patrimoine existant</b>, tout en intégrant les <b>spécificités</b> de l'histoire, la tradition ou l'économie locale.</li> <li>▪ Depuis l'expertise touristique, plusieurs projets d'itinérance ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : les circuits « Sundgau, Paradis du vélo », l'itinéraire pédestre transfrontalier « Via Jura Regio », les circuits VTT comprenant 2 bike parcs, le circuit des Trois Châteaux (<i>M.O. CC du Jura Alsacien</i>). Pour rappel, autres routes font partie de ce dispositif depuis long temps : les Routes de la Carpe frite et les Lieux mythiques du Rhin Supérieur.</li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<p>→ <b>compléter le réseau</b> de sentiers sur des thématiques ciblées,</p> <p>→ <b>Favoriser le partenariat franco-suisse</b></p> <p>→ Construire et aménager l'itinéraire par une <b>signalétique</b>, puis dans un second temps créer des sites d'accueil, aménager des points de vue, aires de pique-nique, de stationnement, etc. (en fonction du budget).</p> <p>→ Concevoir un <b>plan de communication</b> comprenant les dépliants informatifs présentant les itinéraires (en F, D, A) et disponibles chez les différents prestataires.</p> <p>→ Mettre en marché des <b>produits groupes</b>.</p>
<b>Budget prévisionnel / Financement:</b>	<p><b>37 492,96 € TTC / Part d'investissement : à définir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 9 373 €</li> <li>▪ Région : 11 247,89 €</li> <li>▪ Leader : 9 373,24 €</li> <li>▪ OTIS : 7 498,83 €</li> </ul> <p><b>Une intervention de la Région Alsace et du programme Leader sont à confirmer.</b></p> <p>Si OTIS maître d'ouvrage, tous les montants seront exprimés en TTC pour la part CG et en HT pour Leader</p>
<b>Calendrier :</b>	Deuxième semestre 2013

# CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2013

<b>ACTION n°5:</b>	<b>TOURISME DE PÊCHE</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Mise en œuvre opérationnelle :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 1</b> Développer une image et un positionnement touristique</p> <p><b>Objectif 2</b> Améliorer la production et la mise en marché</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance de <b>produits spécifiques</b> pour différents types de clientèle.</li> <li>▪ Parsemé d'étangs, le Sundgau ne peut pas capitaliser sur cet atout pour l'instant puisque les sites sont privés et gérés par des associations.</li> <li>▪ Le marché du tourisme de pêche stricto sensu, c'est-à-dire pour lequel la pêche est le motif du séjour, est un marché <b>difficile à appréhender</b>. Si la demande existe de façon marginale, on peut s'interroger sur la capacité de la pêche en eau douce, activité de loisirs traditionnellement gratuite ou peu chère, à motiver une demande plus large, susceptible de répondre à une offre dédiée, qui reste à structurer.</li> <li>▪ Le tourisme « pêche » peut constituer une <b>filière importante</b> pour la promotion du tourisme rural dans le Sundgau</li> <li>▪ La pêche, en eau douce ou en mer, est une activité de loisirs pratiquée par environ 3,5 millions de personnes en France. Le développement de cette filière souffre de <b>l'absence d'une gamme d'offre complète</b>, susceptible de toucher l'ensemble des cibles potentielles, de l'enfant au pêcheur passionné.</li> <li>▪ La Fédération nationale de la pêche en France (FNPF), instance de représentation des pêcheurs, s'est fixé notamment pour objectif de <b>moderniser la pêche associative</b> et de reconquérir des effectifs de pêcheurs. Dans un contexte où les activités de nature répondent à un véritable <b>besoin social</b>, elle souhaite s'ouvrir à de nouveaux pratiquants, plus urbains que les pêcheurs "traditionnels", et proposer de nouvelles pratiques, plus "touristiques".</li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Fédérer les partenaires sundgauviens</b> de la filière pêche (groupements, fédérations, associations, partenaires privés et publics, institutions touristiques) autour de la thématique de la pêche.</li> <li>➔ <b>Fédérer les baux de pêche</b> (voir avec les représentants des communes et des propriétaires riverains, les syndicats de rivière et les associations non adhérentes à la nouvelle AAPPMA) afin de donner libre accès à la pêche de loisir dans les cours d'eau du Sundgau. Le but final étant d'offrir une possibilité de pêche des portes de Mulhouse aux fins fonds du Sundgau avec une carte unique, permettant ainsi à tout visiteur de découvrir notre Sundgau « autrement »</li> <li>➔ <b>Créer des parcours de pêche spécifiques</b> (truite, brochet, sandre...), et, plus tard, <b>des parcours de découverte halieutique</b> (ruisseau <b>pédagogique</b> : voir avec la fédération de pêche, les différentes écoles, la Maison de la Nature, centres de loisirs, MJC...)</li> <li>➔ Une fois ce projet abouti (en tout ou en partie), il conviendra de prévoir une <b>signalétique particulière</b> des endroits concernés et une signalétique pédagogique (panneaux)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Prévoir avec les <b>restaurateurs</b> sur les différents parcours des évènements gastronomiques, par exemple : une <b>semaine</b> ou un <b>week-end</b> « truite » en mars, une semaine ou un week-end « brochet » en mai, « carpe » au moment des « Carpailles », « grenouilles », « écrevisses », etc.</li> <li>→ Organiser des <b>journées découvertes en étang</b> (en collaboration avec les AAPPMA) dans le cadre du programme des animations estivales élaboré par l'OTS.</li> <li>→ Créer un « <b>Pass Pêche</b> » permettant de pêcher sur plusieurs étangs.</li> <li>→ Concevoir un <b>produit « clé en main »</b> comprenant l'hébergement, les produits et les services autour de la pêche (à partir du moment où les parcours spécifiques seront mis en place).</li> <li>→ Créer et éditer un <b>dépliant</b> synthétique (F / D) spécifique à la pêche dans le Sundgau faisant apparaître les lieux de pêche, les périodes, les poissons autorisés, les cours d'eau, les interdictions, les coordonnées de chaque AAPPMA, les tarifs, les possibilités de location, ...</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel / Financement:</b>	<b>20 025€ TTC</b> Part d'investissement : 10 632 € TTC Part fonctionnement : 9 393 € TTC, dont 6 000 € animation <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 5 610 € (40% de (20 025- 6 000)) répartis comme suit : 4 252 € en investissement et 1 358 € en fonctionnement</li> <li>▪ Leader : 7 060 €</li> <li>▪ OTIS : 7 355 €</li> </ul>
<b>Calendrier :</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2013</b>